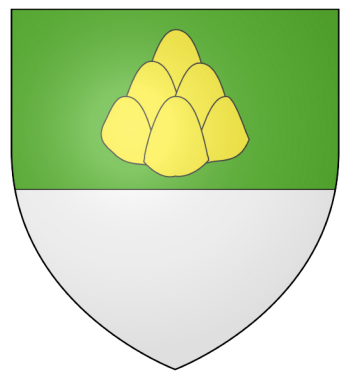




PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Niedernai

REGLEMENT :
DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1 /2000

PIECE DU PLU

3.2.2

Vu pour être annexé à la délibération
n°2023/05/12 du Conseil communautaire
en date de 27 septembre 2023



Le Président,
Bernard FISCHER

Prescriptions graphiques :

- Emplacement réservé
- Zone inondable
- Périmètre en attente de projet global (L.151-41-5° du Code de l'Urbanisme)
Date à laquelle la servitude sera levée : 27 Septembre 2028 soit 5 ans à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU.
Seuil à partir duquel les nouvelles constructions ou installations sont interdites : 0m2 d'emprise au sol

Liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune :

Numéro	Objet
ER_1	Elargissement de la rue du Château
ER_8	Elargissement ponctuel de la rue principale
ER_2	Elargissement de voie pour la desserte de la zone 2AU, au chemin dit "Sand"
ER_2	Elargissement de voie pour la desserte de la zone 2AU, au chemin dit "Sand"
ER_4	Création d'une voie d'accès à la zone 2AU, rue Loewert
ER_6	Création d'une voie à la zone AU, rue de Meistratzheim
ER_5	Création d'une voie à la zone 2AU, rue des Prés
ER_7	Elargissement à 8 mètres rue des Prés
ER_3	Elargissement de voie, rue des oiseaux
ER_3	Elargissement de voie, rue des oiseaux
ER_3	Elargissement de voie, rue des oiseaux